

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 19 octobre 2010 à compter de 19 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, sous la présidence du greffier, M. Daniel Carrier, jusqu'à la désignation d'un membre du conseil pour présider la présente séance, soit M. Roger Roy.

---

## CO-101019-1.33

### **APPUI À LA CRÉATION DU PARC ÉCOLOGIQUE DE L'ARCHIPEL DE MONTRÉAL**

---

CONSIDÉRANT que plus de soixante groupes et organismes de la région métropolitaine, les partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal, se sont associés pour demander la création d'une ceinture verte dans le sud-ouest du Québec;

CONSIDÉRANT que le but est de sauvegarder ce qui reste du domaine bioclimatique de l'érablière à caryer, au sud-ouest du Québec, en s'assurant de conserver à perpétuité au moins 12 % de cette zone écologique;

CONSIDÉRANT que c'est dans cette partie de son patrimoine naturel que se trouve la plus grande diversité biologique du Québec alors que c'est en même temps celle qui est la plus vulnérable au développement urbain;

CONSIDÉRANT que la création de ce nouveau parc démontrerait la volonté des gouvernements canadien et québécois de remplir les engagements déjà pris quant à la protection de la biodiversité;

CONSIDÉRANT que le but poursuivi par la création de ce parc s'inscrit dans les orientations d'aménagement du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil;

Il est proposé :

1° d'appuyer la création du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal, vaste zone de conservation devant s'étendre de Sorel à la région du Suroît et de Mirabel à la frontière américaine, et se présentant comme une mosaïque de forêts, plaines inondables, milieux humides, corridors naturels et îles reliés par des cours d'eau qui sillonnent le Québec méridional;

2° de transmettre la présente résolution aux ministres fédéral et provincial de l'environnement ainsi qu'aux municipalités de la région métropolitaine de Montréal, aux chefs des partis politiques fédéraux et provinciaux et au Secrétariat de la convention sur la diversité biologique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ